

Image not found or type unknown



Changement de destination d'un terrain professionnel

Par **john413**, le **20/09/2010** à **18:11**

Bonjour, Je suis ostréiculteur et concessionnaire d'un chantier sur le domaine public maritime et je souhaiterais savoir si je peux le vendre comme résidence de loisir à une personne non professionnelle. A notre connaissance, des opérations de ce types se sont déjà réalisées dans le golfe du morbihan. Y a t-il une jurisprudence ou un moyen quelconque pour valoriser notre bien en changeant sa destination? Merci pour votre temps LEHO Patrice